



Commission Régionale Féminine

SAISON 2022 / 2023

PROCÈS-VERBAL N°40

Réunion du mardi 16 mai 2023

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..

CHAMPIONNAT REGIONAL SENIORS FEMININ

Régional 1

F.F.A. 77 – 751034

Rappel :

Le club de FFA 77 une suspension de terrain de 2 matchs fermes à compter du 08/05/2023 ; le terrain de repli devra être un terrain neutre situé à 20km de la ville de MAGNY LE HONGRE.

Elle demande au club de lui transmettre le nom du terrain de repli pour sa dernière rencontre de championnat à domicile **24566421 FFA 77 1 / RUEIL MALMAISON FC 1 du 27/05/2023** et précise qu'il restera une rencontre concernée lors du 1^{er} match à domicile lors de la saison 2023/2024.

Régional 3

Poule A

24566786 ARGENTEUIL RC 1 / NICOLAITE DE CHAILLOT 1 du 13/05/2023

La Commission enregistre le forfait de NICOLAITE DE CHAILLOT.

1^{er} forfait intervenant dans les 3 dernières rencontres – application de l'amende prévue à l'annexe financière du RSG de la LPIFF.

Poule B

Journée du samedi 03/06/2023 :

En application de l'article 10.3 du RSG de la LPIFF :

Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat (les deux dernières

jours pour le Championnat Régional Seniors et la D1 du Championnat Départemental Seniors), le même jour (dans la même semaine pour le Championnat Futsal de R2 et R3), à l'heure officielle.

La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations.

La Commission conformément à sa décision du 13/07/2022 fixe l'horaire du coup d'envoi des matchs à 17h30 pour cette journée.

Le coup d'envoi pourra éventuellement être modifié si les rencontres concernées n'ont pas d'enjeu sportif.

24566790 SARCELLES AAS 2 / ARGENTEUIL RC 1 du 27/05/2023

Accord des 2 clubs pour avancer la date du match au samedi 20/05/2023.

Accord de la Commission.

**Championnat Régional Seniors Féminin
Feuilles de match manquantes**

La Commission demande au club recevant ci-dessous de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 RSG de la LPIFF)

1^{er} rappel :

Régional 2 – 24566503 POISSY AS 1 / JOINVILLE RC 1 du 13/05/2023

Régional 3 – poule A – 24566688 CHOISY LE ROI AS 1 / TRAPPES ES 1 du 06/05/2023

Régional 3 – poule A – 24566690 GRIGNY US 1 / ACBB 1 du 13/05/2023

CHAMPIONNAT REGIONAL U18F

Régional 3

Poule C

25131799 DEUIL ENGHIEU FC 1 / MANTOIS 78 FC 1 du 13/05/2023

La Commission enregistre le forfait de DEUIL ENGHIEU FC.

1^{er} forfait intervenant dans les 3 dernières rencontres – application de l'amende prévue à l'annexe financière.

25131758 CERGY PONTOISE FC 1 / SAINT BRICE FC 1 du 03/06/2023

Accord des 2 clubs pour avancer le match au jeudi 01/06/2023.

La Commission donne son accord.

Poule D

Journée du samedi 03/06/2023 :

En application de l'article 10.3 du RSG de la LPIFF :

Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat (les deux dernières journées pour le Championnat Régional Seniors et la D1 du Championnat Départemental Seniors), le même jour (dans la même semaine pour le Championnat Futsal de R2 et R3), à l'heure officielle.

La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations.

La Commission fixe le coup d'envoi des 2 rencontres ci-dessous à **15h00**.

25133486 GPSO 92 ISSY 2 / SEVRES FC 1 du 03/06/2023

25133484 ELANCOURT OSC 1 / ATHIS MONS USO 1 du 03/06/2023

Le coup d'envoi pourra éventuellement être modifié si les rencontres concernées n'ont pas d'enjeu sportif à l'issue de la journée du 27/05/2023.

25133531 RAMBOUILLET FC 1 / ANTONY FOOT EVOLUTION 1 du 13/05/2023

Match non joué.

La Commission après lecture de la FMI et du rapport du délégué du match donne match perdu par pénalité à ANTONY FOOT EVOLUTION.

Poule E**25133666 ESP. PARIS 19 1 / PARIS CA 1 du 27/05/2023**

Reprise de dossier :

Suite à l'accord des 2 clubs, la Commission donne son accord pour avancer la date du match au samedi 20/05/2023.

CHAMPIONNAT REGIONAL U15F**Régional 2****24578048 GPSO 92 ISSY 1 / TRAPPES ES 1 du 06/05/2023**

La Commission enregistre le forfait de GPSO 92 ISSY.

1^{er} forfait intervenant dans les 3 dernières rencontres – application de l'amende prévue à l'annexe financière du RSG de la LPIFF.

24578044 MANTOIS 78 FC 1 / GPSO 92 ISSY 1 du 13/05/2023

La Commission enregistre le forfait de GPSO 92 ISSY.

2^{ème} forfait intervenant dans les 3 dernières rencontres – application de l'amende prévue à l'annexe financière du RSG de la LPIFF.

24578046 POISSY AS 1 / BOURG LA REINE AS 1 du 22/04/2023

La Commission enregistre le forfait de BOURG LA REINE AS.

1^{er} forfait intervenant dans les 3 dernières rencontres – application de l'amende prévue à l'annexe financière du RSG de la LPIFF.

24578040 VGA ST MAUR FF 1 / BOURG LA REINE AS 1 du 13/05/2023

La Commission enregistre le forfait de BOURG LA REINE AS.

2^{ème} forfait intervenant dans les 3 dernières rencontres – application de l'amende prévue à l'annexe financière du RSG de la LPIFF.

Régional 3**Poule A****25133909 CERGY PONTOISE FC 1 /ASNIERES FC 1 du 27/05/2023**

Demande d'ASNIERES Fc pour avancer le coup d'envoi à 13h00.

Accord de la Commission sous réserve de l'accord de CERGY PONTOISE Fc qui doit parvenir au plus tard le vendredi 26/05/2023 – 12h00.

Poule B

Journée du samedi 03/06/2023 :

En application de l'article 10.3 du RSG de la LPIFF :

Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat (les deux dernières journées pour le Championnat Régional Seniors et la D1 du Championnat Départemental Seniors), le même jour (dans la même semaine pour le Championnat Futsal de R2 et R3), à l'heure officielle.

La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations.

La Commission fixe le coup d'envoi des 2 rencontres ci-dessous à **14h00**.

24578221 LOGNES US 1 / MEAUX CS AC. du 03/06/2023

24578223 RED STAR FC 1 / FC 93 BOBIGNY BG 93 1 du 03/06/2023

Le coup d'envoi pourra éventuellement être modifié si les rencontres concernées n'ont pas d'enjeu sportif à l'issue de la journée du 27/05/2023.

Poule D

25134040 SOLITAIRES PARIS EST 1 / YVELINES US 1 du 27/05/2023

La Commission invite le club à proposer un terrain pour ce match dans les meilleurs délais en précisant l'horaire du coup d'envoi.

Championnat Régional U15F Feuille de match manquante

La Commission demande au club recevant ci-dessous de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 RSG de la LPIFF)

Régional 1 – 24577953 ORLY AS 1 / TORCY PVM US 1 du 13/05/2023

Régional 3 – poule B - 24578230 2 CHELLES AS 1 / BONDY AS 1 du 10/05/2023